

Les officiers spécialistes de langues de la br aide cdmt 41/SCS – Informations et profil exigé

Informations

Les officiers spécialistes de langues sont des spécialistes dans le domaine de la communication et de la conduite d'entretiens. Ils sont réunis dans la cp de spéc de langues 41/2 de la br aide cdmt 41/SCS et accomplissent, durant toute l'année, des engagements pour différents prestataires du domaine militaire et politique.

Leurs tâches principales sont les suivantes :

1. Effectuer des engagements en tant qu'interprète.
2. Accompagner et encadrer des délégations étrangères en Suisse tout comme des délégations suisses à l'étranger.
3. Effectuer des recherches spécifiques pour divers projets et engagements.
4. Former les militaires et les collaborateurs de la Confédération dans le domaine de la communication et du langage.

Exigences supplémentaires

Les of spéc de langues doivent...

- Aimer le contact humain et être respectueux envers autrui,
- Posséder de bonnes capacités de communication et avoir une méthode de travail structurée,
- Posséder un haut degré de responsabilité individuelle ainsi que collective,
- Être prédisposés à l'apprentissage et à la performance,
- Détenir un haut degré d'empathie et de compétences sociales,
- Faire preuve d'un esprit critique et de réflexion personnelle,
- Adopter une mentalité orientée vers la recherche de solutions,
- Avoir une image personnelle réaliste,
- Posséder un intérêt particulier et des compétences de base dans le domaine interculturel,
- Avoir un intérêt pour la Suisse ainsi que pour son système politique et social.

Parcours pour devenir officier spécialiste de langues (of spéc de langues)

- 18 semaines d'école de recrues (ER)
- 4 semaines d'école de sous-officiers (ESOF)
- 1 semaine de CC de stage pratique de sous-officiers
- 7 semaines de stage pratique de sous-officiers
- 15 semaines d'école d'officiers de l'aide au commandement (EO aide cdmt)
- 15 semaines de stage pratique de spécialistes de langues (stage of spéc de langues)

Contenu de l'instruction du stage pratique d'of spéc de langues

- Communication
- Conduite d'entretiens
- Présentation
- Connaissances étatiques
- Histoire suisse
- L'Armée suisse
- BAC/bat aide cdmt 41/cp spéc de langues 41/2
- Éléments principaux du comportement en engagement
- Les services de renseignements suisses et étrangers
- Bonnes manières et savoir-vivre
- Formation d'interprète
- Structure et fonction des forces armées
- Compétences interculturelles pour la Suisse, l'Europe et le monde
- Rédaction de rapports
- Profil de la personnalité
- Visualisation
- Psychologie descriptive
- Analyse du contenu des énoncés basée sur certaines caractéristiques
- Critères de la qualité
- Évaluation de la vraisemblance de propos

Exigences linguistiques

Conditions préalables impératives pour les langues de travail

- a) Vous maîtrisez une langue officielle de la Suisse (allemand/italien/français), aussi bien oralement que par écrit, comme une langue maternelle. Si l'italien ou le français est votre langue maternelle, l'allemand sera donc obligatoire (cf. point b) comme deuxième langue officielle.
- b) Vous maîtrisez une deuxième langue officielle de la Suisse, aussi bien oralement que par écrit au niveau C1, selon les références européennes¹.
- c) Vous maîtrisez l'anglais, aussi bien oralement que par écrit au niveau C1, selon les références européennes¹.

Conditions préalables impératives pour la langue d'engagement

- a) Les langues nationales ne peuvent pas être prises en compte comme langue d'engagement.
- b) Il est possible d'avoir plusieurs langues d'engagement.
- c) Les langues d'engagement doivent être maîtrisées au niveau C1 en ce qui concerne l'oral et au niveau B2 en ce qui concerne l'écrit, toujours selon les références européennes.

Langues d'engagement prioritaires

- a) Toutes les langues indigènes ainsi que les dialectes du continent africain, asiatique et américain valent comme langues prioritaires.
- b) Sont souhaités notamment les candidates et candidats avec les langues d'engagement suivantes :
 - L'arabe (tous les dialectes)
 - Le russe
 - Le farsi
 - L'ourdou
 - Le dari
 - Le pachtoune
 - Le kurde

Spécial

Les langues spéciales (p. ex. la langue des signes), les langues artistiques (entre autres l'espéranto), les langues mortes (latin, grec ancien, etc.), ainsi que toutes les connaissances linguistiques non-mentionnées ci-dessus, peuvent, selon les circonstances, faire l'objet d'un examen particulier.

Juridique

À travers le dépôt de la candidature, aucune réclamation ne pourra être déposée en ce qui concerne les étapes d'évaluation. La décision de la prise en considération d'une candidature, de l'admission au concours de sélection ainsi que l'intégration en tant qu'officier spécialiste de langues appartiennent au chef des spécialistes de langues, cdmt br aide cdmt 41/SCS.

¹ Cette condition préalable peut être levée si une langue d'engagement prioritaire est spécifiée. Cependant, l'allemand doit en tout cas être maîtrisé oralement et par écrit, minimum au niveau B2 selon les références européennes. La décision appartient au chef des spécialistes de langues, cdmt br aide cdmt 41/SCS.

Candidature

Les personnes intéressées peuvent déposer personnellement leur candidature au chef du domaine de formation des spécialistes de langues, Monsieur Arthur Rieder. La candidature doit contenir un curriculum vitae (avec photo) de même qu'une lettre de motivation (une page A4). De plus, d'éventuels diplômes de langue ainsi qu'un certificat d'apprentissage ou un certificat de maturité doivent être annexés au dossier.

VBS / FUB

Arthur Rieder

Stauffacherstrasse 65 / Geb 14

3003 Bern

Téléphone : +41 79 775 19 90

Courriel : arthur.rieder@vtg.admin.ch